

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE
A/36/733
12 décembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS



Trente-sixième session
Points 69 c) et 100 de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE : COMMERCE
ET DEVELOPPEMENT

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983

Incidences administratives et financières du projet de résolution II
recommandé par la Deuxième Commission (A/36/694/Add.3, par. 42)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Mario MARTORELL (Pérou)

1. A sa 57ème séance, le 30 novembre 1981, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/36/61) au sujet des incidences administratives et financières du projet de résolution II recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 40 de son rapport (A/36/694/Add.3). Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont été présentées oralement par le Président du Comité.

2. Les déclarations et les observations faites au cours de l'examen de ce point par la Commission sont consignées dans le compte rendu analytique correspondant (A/C.5/36/SR.57).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans opposition, d'informer l'Assemblée générale que si elle adoptait le projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 40 de son rapport (A/36/694/Add.3), il faudrait prévoir des dépenses supplémentaires au titre des services de conférence, d'un montant estimatif de 590 900 dollars pour le Comité intérimaire et de 772 700 dollars pour la cinquième session de la Conférence des Nations Unies chargée d'élaborer un Code international de conduite pour le transfert de technologie. Les dépenses à prévoir ont été calculées sur la base du coût intégral. Le montant effectif des crédits supplémentaires qui seront peut-être nécessaires à ce titre serait examiné dans le cadre de l'état récapitulatif du coût total des services de conférence qui sera présenté ultérieurement à l'Assemblée générale, au cours de la session actuelle,

au vu du plan des conférences pour 1982 approuvé par l'Assemblée générale. Au cas où la cinquième session de la Conférence serait convoquée en 1983 et non en 1982, les dépenses à prévoir au titre des services de conférence seraient examinées dans le cadre de l'état récapitulatif du coût des services de conférence pour 1983, qui sera présenté à la trente-septième session de l'Assemblée générale.

4. Les représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et des Etats-Unis d'Amérique ont fait des déclarations pour expliquer leur position.
